

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

Recommandation

Sur la pratique de coloriage et fléchage thématique des postes de chercheurs ouverts aux concours de recrutement

Le conseil scientifique constate des difficultés à pourvoir les postes coloriés ou fléchés thématiquement et s'inquiète de leur nombre croissant aux différents concours des chercheurs sur les sections et CID relevant de l'InSHS.

Il recommande que la règle demeure le poste ouvert, comme dans les autres instituts du CNRS, et que d'autres voies soient explorées pour conduire une politique scientifique, en concertation avec le CSI.

Si la direction de l'Institut envisageait un coloriage ou un fléchage thématique, celui-ci ne devrait pas être publié sans l'accord explicite de la ou des sections concernées qui peuvent seules s'assurer de l'existence d'un vivier suffisant de candidats.

Cécile MICHEL
Présidente du CSI InSHS

Recommandation adoptée le 02/07/2015
NBR votants : 16 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'InSHS.
- M. Philippe BUTTGEN, Président de la CPCN.
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil scientifique.
- **Les présidents de section** : M. Georges DI SCALA Président de la section 26, M. Bruno MAUREILLE Président de la section 31, M. Pierre MORET Président de la section 32, Mme Claire MOURADIAN Présidente de la section 33, Mme Anne REBOUL-MOESCHLER Présidente de la section 34, M. Philippe BÜTTGEN Président de la section 35, M. Philippe COULANGEON Président de la section 36, M. Jean-Benoît ZIMMERMANN Président de la section 37, M. Marc ABELES Président de la section 38, M. Denis ECKERT Président de la section 39, M. Christophe JAFFRELOT Président de la section 40, Mme Christiane WEBER Présidente de la CID 52, Mme Cécile MEADEL Présidente de la CID 53.